



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 19 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale .

Un trouble visuel ou langagier non détecté dans la petite enfance peut compromettre durablement le parcours scolaire et le développement d'un enfant. Face à ce constat, le Luxembourg a mis en place deux programmes de dépistage précoce gratuits : le Vision Test 10/40, dépistage visuel réalisé à 10 et à 40 mois par le Service d'orthoptie, et le Bilan 30, évaluation du développement du langage et de l'audition à 30 mois réalisée par le Service audiophonologique. Ces programmes permettent de détecter précocement des troubles visuels, auditifs ou langagiers qui, s'ils ne sont pas identifiés à temps, peuvent avoir des répercussions durables sur le développement cognitif, social et scolaire de l'enfant.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre:

- Combien d'enfants ont participé au Vision Test 10 (dépistage visuel à 10 mois) au cours de chacune des cinq dernières années ? Quel était le taux de participation par rapport au nombre d'invitations envoyées ?
- Combien d'enfants ont participé au Vision Test 40 (dépistage visuel à 40 mois) au cours de chacune des cinq dernières années ? Quel était le taux de participation par rapport au nombre d'invitations envoyées ?
- Combien d'enfants ont participé aux deux volets du Vision Test 10/40 au cours de cette même période ?
- Combien d'enfants ont bénéficié du Bilan 30 au cours de chacune des cinq dernières années ? Quel était le taux de participation par rapport au nombre d'invitations envoyées ?
- Le Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté prévoit l'introduction d'une quatrième tranche de la prime de naissance conditionnée à la participation au Bilan 30. Madame la Ministre peut-elle indiquer où en est la mise en œuvre de cette mesure ? Un calendrier précis a-t-il déjà été établi ?

- Au-delà de l'incitation financière que représenterait l'introduction d'une quatrième tranche de la prime de naissance, des mesures sont-elles envisagées pour faciliter concrètement l'accès au Bilan 30, notamment par l'organisation de rendez-vous en dehors des heures ouvrables et le week-end, ainsi que par une offre encore plus décentralisée afin de réduire les contraintes logistiques pour les familles ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Francine Closener

Deputée